



COMMISSION ORGANISATION DES COUPES DÉPARTEMENTALES

RÉUNION DU 18 AVRIL 2023

Présents : M. Maillet - M. Lacour - Mme Cyprien - M. Lutz

Absents excusés : M. Moukrim - M. N'Diaye

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions en première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires antes dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION APPLICATION DE L'ART 20.3 DU R.S du D.V.O.F

ART 20.3 Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F le mardi précédent la date du match.

Tout club ne se conformant pas à cette procédure se voit infliger une amende fixée à l'annexe 2 du RS du DVOF.

COURRIER

Les clubs ne doivent traiter qu'une seule demande par courrier ou mail.

La commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leur rencontre, ils doivent impérativement indiquer sur papier officiel du club (un sujet par courrier), en précisant les indications suivantes en référence :

COUPE

CATÉGORIE

NUMERO DU MATCH DATE

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la commission.

De plus, les clubs désirant un arbitre doivent formuler leur demande par courrier à la CDA.

COMMUNIQUÉ

La commission gère 17 coupes, ce qui représente un très grand nombre de rencontres. Des oublis ou des erreurs peuvent parfois se glisser au cours des différents tirages.

Nous demandons aux clubs d'être vigilants et de nous les signaler aussitôt, afin que nous puissions rectifier rapidement, tant que cela est encore possible.



ATTENTION

HORAIRES DES MATCHES DE COUPES (Sans Lever de rideau)

- 14 ans (U14) 15H00
- 16 ans (U16) 14H30
- 18 ans (U18) 14H30
- Seniors 14H30
- Seniors CDM 09H30
- Anciens /dimanche matin 09H30
- Féminines U15F U18F 15H00
- Et SENIORS

HORAIRES DES MATCHES DE COUPES (Avec Lever de rideau)

- 14 ans (U14) 13H00
- 16 ans (U16) 12H30
- 18 ans (U18) 12H30
- Seniors 12H00

INDEMNITÉS D'ARBITRAGE

Les indemnités d'arbitrage sont à la charge du Club qui en fait la demande, ou à la charge des deux Clubs dans le cas d'arbitres désignés par la Commission Départementale d'Arbitrage (Décision du Comité de Direction du 04 Mai 2001)

RAPPEL

Appels aux feuilles de matches soumis à amendes forfaitaires.
Merci aux clubs de communiquer leurs résultats le plus rapidement possible.



COURRIERS

Courriel de Garges FCM

CVO U18 Garges FCM / Sarcelles AAS

Demande de lever de rideau, accord de la Commission

Changement d'horaire 12h30 au lieu de 14h30

Courriel de Garges FCM

CVO Seniors Coutelier Garges FCM / Sarcelles AAS

Demande de changement d'horaire, accord de la Commission

Changement d'horaire 15h au lieu de 14h30

NON-RETOUR DES TROPHEES

**FUTSAL COMITE
MARCOUVILLE CITY CP3**

Nous vous informons que la seconde date butoir étant passée une amende de 160€ vous est imputée.

**CVO FAVA
ERMONT AS**

Nous avons bien reçu votre trophée malheureusement celui-ci étant détérioré votre club se voit imputé d'une amende de 160€.

Animateur de séance : M. Maillet
Secrétaire de séance : MME Cyprien